



# Un plan de sobriété énergétique à l'échelle de la ville

*Face au dérèglement climatique et avec la hausse considérable du prix des énergies, notre collectivité met en place un plan de sobriété énergétique. Vizille a fait le choix de s'engager de manière volontariste dans la transition environnementale, en adoptant de nombreuses mesures du Plan climat air énergie métropolitain (PCAEM).*



La commune a adhéré au dispositif « Plan climat air énergie », par la signature d'une charte en 2021. Plusieurs actions ont déjà été réalisées dans différents domaines :

- Gestion sobre de l'éclairage public et extinction nocturne de 23h à 5h sur une partie du territoire communal
- Réduction du nombre de points lumineux et modernisation des équipements avec le remplacement des lampes par des LED
- Lancement d'une étude prospective pour deux réseaux de chaleur sur la commune
- Diagnostic énergétique de plusieurs bâtiments de la commune
- Optimisation des horaires et des températures de chauffe des bâtiments communaux
- Accueil de stand Métro-vélo 2 fois par an pour favoriser l'utilisation du vélo
- Mise en place d'un diagnostic sur le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires
- Remplacement des radiateurs à faible performance pour réduire les consommations énergétiques dans plusieurs bâtiments municipaux
- Programme d'isolation des bâtiments scolaires

Le Plan climat air énergie fixe cinq objectifs à horizon 2030 pour le territoire métropolitain :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre de 50 % par rapport à 2005.
- Une diminution des consommations d'énergie de 40 %.
- Qualité de l'air : atteindre les seuils définis par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en termes de concentration annuelle de particules fines.
- Produire davantage d'énergie renouvelable pour atteindre 30% de la consommation d'énergie finale.
- S'adapter pour réduire les impacts du changement climatique.

L'atteinte de ces objectifs constituera une nouvelle étape dans la perspective de neutralité carbone du territoire métropolitain en 2050.

## 2022, une prise de conscience du dérèglement climatique

L'année 2022 est marquée par l'accélération des conséquences visibles du dérèglement climatique : notamment un allongement et une intensification des périodes de fortes chaleurs et de sécheresse. Ces changements ont des conséquences fortes à la fois sur l'environnement et la population.

Après le constat du GIEC annonçant que la hausse de la température globale s'est encore accentuée, à un rythme qui fera très probablement dépasser le seuil de 1,5 °C de réchauffement d'ici 2040, nous sommes dans un contexte d'urgence climatique où il nous faut agir très vite.

Cette année est également marquée par une forte augmentation des prix des énergies, en lien avec la situation géopolitique internationale, mais aussi les conditions de production d'électricité en France. La commune de Vizille adhère au syndicat Territoire Energie 38, et achète à travers les groupements de commande l'électricité et le gaz qu'elle consomme.



Cette situation d'augmentation des coûts de l'énergie dans de telles proportions est inédite pour les collectivités, qui n'ont à ce jour que très peu de visibilité quant aux dispositifs de soutien ou d'encadrement par l'État.

La démarche de sobriété énergétique engagée vise à réduire les consommations dès à présent, de manière réaliste, pragmatique et proportionnée aux besoins de chacun. Elle poursuit le double objectif de limiter l'impact environnemental de la collectivité sur le climat, et de garantir la pérennité économique de ses services publics et de ses actions sur le territoire.

Ce plan de sobriété énergétique, bien qu'à l'initiative de la commune dans sa version initiale, associera les usagers de nos bâtiments (associations, personnel de la mairie, personnels des écoles) et plus généralement l'ensemble des habitants).

Il devra également s'appuyer sur des mesures quantitatives et des outils permettant de piloter finement les utilisations. Pour cela différents investissements seront faits sur plusieurs années (outils de mesures des températures, hygrométrie et qualité de l'air, outils de gestion technique centralisée, etc.).



Sur le plan financier, les investissements liés à la sobriété énergétique seront priorités au sein du budget prévisionnel 2023.

Il a pour objectif global de réduire de 10 % les consommations énergétiques (électricité et gaz) en 2023, par rapport à l'année de référence 2019.

## Consommation énergétique des bâtiments

Réduire les consommations énergétiques des bâtiments nécessite l'étude et la mise en œuvre de nombreuses actions, tant au niveau des investissements (chauffage, éclairage, isolation, etc.) que des usages (températures et périodes de chauffe ou de rafraîchissement, planification des utilisations, etc.).

A travers ce plan de sobriété énergétique, la commune souhaite concentrer ses efforts sur les mesures ayant les effets les plus importants dès le court terme.



Les bâtiments scolaires, associatifs et administratifs **seront désormais chauffés à 19°C**, conformément à ce que prévoit la législation. En période d'inoccupation la température sera abaissée à 16°C, lorsque la durée d'inoccupation sera égale ou supérieure à 24h et inférieure à 48h.

Le plan de sobriété énergétique fixe également les températures suivantes pour les bâtiments municipaux suivants : **gymnases (16°C), crèche et résidence autonomie (22°C)**.

Il faut savoir que la baisse d'un degré de la température de chauffe d'un bâtiment représente une économie de 5 à 7 % d'énergie.

## Vers de nouvelles énergies « décarbonées »

Afin de limiter la hausse mondiale des températures, les experts du GIEC suggèrent de remplacer les énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz) par des sources d'énergie bas-carbone ou neutres (hydroélectricité, photovoltaïque, éolien...). Face à ce constat, cette instance considère qu'il est important de mettre en place des techniques d'élimination du dioxyde de carbone (plantations d'arbres, extraction du CO<sub>2</sub> de l'atmosphère...)

La commune souhaite favoriser le développement des énergies renouvelables et contribuer, à l'échelle de son territoire, à leur production et à leur utilisation, pour elle-même et les différents acteurs vizillois (habitants, entreprises, bailleurs sociaux, etc.).

Ainsi, Vizille porte, en lien avec Grenoble-Alpes Métropole, deux projets de chauffage collectif biomasse (actuellement au stade de l'étude d'opportunité).

Une étude est également en cours avec l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) concernant la production photovoltaïque sur les toitures des bâtiments municipaux.

Enfin, la commune souhaite explorer les possibilités de production hydroélectriques sur son territoire.

## Le mot de l'adjoint

La situation climatique et géopolitique de l'année 2022 ont confortés nos engagements dans notre démarche de transition environnementale, aussi bien dans ses dimensions écologiques et énergétiques que sociétale.



Gérard Forestier

En effet, le dernier bilan du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du Climat (GIEC), avec une augmentation des températures plus rapide que prévue, supérieure au 1,5°, d'ici 2040, convenu dans l'accord de Paris 2015, nous incite à agir très rapidement.

Le plan de sobriété qui a été voté à l'unanimité au Conseil Municipal du 9 novembre traduit notre volonté d'agir dans ce sens. Il intègre aussi la nécessité de faire face à une hausse exponentielle des coûts de l'énergie, puisque nous passerons d'une facture de 420k€ en 2021 à environ 1 M€ en 2023 si nous n'agissons pas.



Sakina Yahiaoui

Ce plan intègre des actions initiées dans notre engagement avec le Plan Climat Air énergie dans un objectif de réduction de notre consommation énergétique et de limitation d'émission de gaz à effet de serre, avec en particulier les émissions de CO<sub>2</sub> : mobilités, végétalisation, exemplarité de l'administration dans cette démarche, régulation et optimisation des températures dans les bâtiments publics, avec des travaux de rénovation en cours et à prévoir, déploiement d'un réseau de capteurs sur nos bâtiments publics pour mieux mesurer les températures et la qualité de l'air, extinction nocturne et modernisation de notre éclairage public. Nous mettons aussi en place des projets d'énergies renouvelables pour décarboner notre énergie : projets de réseau de chaleur biomasse et panneaux photovoltaïques.

Mais pour aller au-delà de la mise en œuvre de ce plan de sobriété, nous souhaitons très vivement impliquer la population à travers des ateliers et des événements autour de l'environnement en nous appuyant sur l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) et l'ALEC (Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Grande Région Grenobloise), pour y apporter toute l'expertise nécessaire. Une première expérience, en avril 2022, dans le cadre des soirées de Belledonne avait montré tout l'intérêt des citoyens pour participer à ce grand défi sociétal.

Les élu.es. Transition Environnementale  
Sakina Yahiaoui et Gérard Forestier



## Adaptation de l'éclairage public

En matière d'éclairage public, la commune s'est engagée par délibération du 29 juin 2021 à participer à la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière métropolitain au service de la sobriété énergétique et de la préservation de l'environnement.



Ce schéma directeur métropolitain fixe trois objectifs :

- Réduire la consommation énergétique liée à l'éclairage public de 60% à l'horizon 2035,
- Appliquer des préconisations spécifiques de protection de la biodiversité dans l'ensemble des zones naturelles, agricoles et forestières portant sur 20% du patrimoine de l'éclairage public sur la métropole
- Suppression des équipements ne répondant pas aux normes actuelles

En complément de ces investissements, la commune a également instauré par délibération du 27 juin 2022 une extinction nocturne de 23h à 5h hors du centre-ville. Cette extinction représente une suppression de 50 % du temps d'éclairage annuel sur les points lumineux concernés. Cette mesure permet de réduire significativement, sur notre territoire, la pollution lumineuse qui participe à la réduction de la biodiversité. Les flux lumineux nocturne permanents altèrent les cycles biologiques de la faune et de la flore. Cette extinction permet donc de préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers et de renforcer les corridors écologiques.



Parallèlement à ces actions, la commune a supprimé 47 (sur 1350) points lumineux au cours de l'année 2022 et retiré toutes les lampes à vapeurs de mercure (forte consommation). Ces mesures doivent être poursuivies et évaluées dans le cadre du plan de sobriété énergétique.

L'objectif en terme de consommation d'énergie relative à l'éclairage public est une baisse de 40 % en 2023 par rapport à l'année de référence 2019, soit une réduction de consommation de 276 400 kWh.

## Le Logement du Pays de Vizille (LPV) isole ses bâtiments

Pour favoriser la transition écologique et face à la flambée croissante des prix de l'énergie, la rénovation énergétique des bâtiments doit être une priorité pour agir sur les consommations. Des chantiers conséquents sont donc financés sur les fonds propres du LPV mais avec l'aide de Grenoble-Alpes Métropole et du Département qui interviennent à hauteur de 15% du budget global.

Conscient de ces enjeux, le LPV rénove son patrimoine pour conserver son attractivité et favoriser la solvabilité de ses locataires grâce notamment à des travaux améliorant la performance énergétique de ses bâtiments. Des chantiers d'isolation se déroulent donc en priorité sur les logements les plus énergivores. Ces opérations rentrant dans un plan d'actions pluriannuel du patrimoine peuvent être progressives ou complètes avec une isolation thermique par l'extérieur, un remplacement des menuiseries, et une amélioration de la ventilation. Les dernières opérations de rénovation thermique sur les ensembles immobiliers « Liberté et Cachin » d'un montant moyen de 25 000€ par logement permettront de lutter contre la précarité énergétique, réduire la facture énergétique des habitants et minimiser les impacts environnementaux.

Le LPV poursuit ses efforts afin de rénover son patrimoine, en réduisant l'étiquette énergétique des bâtiments et en optimisant les logements « plafonnés » à une classe énergétique par des solutions alternatives et durables (remplacement des menuiseries, renouvellement des convecteurs électriques par des convecteurs « intelligents » à détecteur de présence, complément d'isolation des combles...). La réduction des consommations d'énergie passant également par une prise de conscience et un changement de comportement durable des locataires, ils sont accompagnés dans une démarche de sensibilisation aux gestes éco-citoyens.



D'importants chantiers d'isolation des bâtiments du parc de logements du LPV ont dernièrement bénéficié aux locataires des bâtiments des Cités Liberté et Cachin.

## Température ressentie et mesurée

Il est important de raisonner en « température ressentie » ou « opérative » et non uniquement en température de consigne, cela afin de planifier globalement une baisse des consignes de chauffage dans les différents bâtiments, en tenant compte de l'état d'isolation et de vétusté de ces derniers.

